Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats

CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR

~ SCPI REMAKE LIVE ~

N° de contrat* : _____ *(en cas d'arbitrage)*

Courtier : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

Souscripteur* : _____ **Co-Souscripteur** :** _____

Date de naissance* : _____ **Date de naissance** :** _____

Adresse : _____ **Adresse :** _____

Lorsque le Souscripteur est une personne morale*** :

Dénomination sociale* : _____

Représentée par* : _____

Date de naissance du représentant *: _____

Adresse du représentant : _____

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte*

***Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte*

**** En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété*

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

☐ **J'effectue un arbitrage** selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

Libellé du support	***Code ISIN***	☐ ***Montant brut en euros***	☐ ***en %****
_____	_____	_____	
_____	_____	_____	
_____	_____	_____	

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

SCPI REMAKE LIVE

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphe(s)

Fait en 2 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s)

Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Je prends connaissance de l'avenant aux Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur le support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE.**

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS ESSENTIELLES

Les SCPI sont des supports représentatifs des supports en unités de comptes pouvant supporter des frais qui leur sont propres. Ces frais sont précisés dans la Documentation établie par la Société de gestion de la **SCPI REMAKE LIVE**. Pour les contrats comportant un encadré « Dispositions essentielles », les Souscripteurs sont invités à se reporter à la rubrique « Autres frais » dudit encadré de la Note d'Information valant Conditions Générales, dont les dispositions sont pour rappel, les suivantes.

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports.

Pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », la rubrique « Autres frais » dudit encadré de la Note d'Information valant Conditions Générales est complétée comme suit :

Frais applicables au désinvestissement sur la **SCPI REMAKE LIVE** :

- Lors d'un désinvestissement sur l'unité de compte **SCPI REMAKE LIVE**, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est minorée de 4 %.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA SCPI REMAKE LIVE

La demande d'investissement sur le support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la **SCPI REMAKE LIVE**.

L'investissement sur le support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** sera réalisé lors d'un arbitrage. Ce support en unités de compte n'est pas éligible dans le cadre des options proposées au contrat (rachats partiels programmés, versements libres programmés, etc.).

Pour chaque versement, l'investissement sur des supports en unités de compte représentatives de parts de SCPI ***ne doit pas excéder 50% du montant total de l'opération avec un maximum de 25% d'investissement et 200 000 € par ligne de SCPI.***
Le montant des versements cumulés sur des supports en unités de compte représentatives de parts de SCPI ne doit pas par ailleurs excéder sur le Contrat la somme de 1 000 000 euros.

Lors d'un investissement et conformément à l'article A131-3 du Code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation.
Lors d'un désinvestissement et conformément à l'article A131-3 du Code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est minorée de 4 %.

Par dérogation à l'article « Dates de valeur » des Conditions Générales du contrat, la valeur des parts des supports en unités de compte retenue est :

- **en cas de rachat total, rachat partiel, décès de l'assuré (uniquement pour les contrats d'assurance vie) et terme** : du dixième (10ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.
- **en cas d'arbitrage :** du dixième (10ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

Fait en 2 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s)

Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Les arbitrages du support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** vers un autre support d'investissement disponible au sein du contrat sont interdits durant les quatre (4) premières années suivant l'investissement sur ladite SCPI**.**

Les rachats sur le support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** ne seront possibles que si les autres supports d'investissement auront été totalement désinvestis.

Les parts du support en unités de comptes **SCPI REMAKE LIVE** portent jouissance dans les conditions précisées dans les Statuts de la **SCPI REMAKE LIVE.** En cas de désinvestissement, les parts de la **SCPI REMAKE LIVE** portent jouissance jusqu'à la distribution précédente, dans les conditions précisées dans les Statuts de la **SCPI REMAKE LIVE.**

Les éventuels revenus générés par le support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** sont distribués par l'assureur et affectés au contrat à hauteur de 90 % diminués des frais de gestion du contrat. Ces éventuels revenus sont réinvestis dans la **SCPI REMAKE LIVE** ou, si la **SCPI REMAKE LIVE** est fermée à la commercialisation et/ou les parts de la **SCPI REMAKE LIVE** ne seraient plus disponibles, sur l'un des supports d'investissement disponible au sein du contrat et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Le versement correspondant à la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

Toutefois, dans le cadre des contrats comportant un mécanisme de provision pour participation aux bénéfices, les éventuels revenus générés par l'investissement au sein du support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** seront affectés à la provision pour participation aux bénéfices jusqu'au premier (1er) janvier qui précède le huitième (8ème) anniversaire de la souscription du contrat, conformément aux modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat. Les éventuels revenus générés par l'investissement au sein du support en unités de compte **SCPI REMAKE LIVE** après le premier (1er) janvier précédant le huitième (8ème) anniversaire de la souscription du contrat seront investis sur le (ou l'un des) fonds en euros présent(s) au contrat à la date du versement des sommes issues de ces revenus.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

Fait en 2 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s)

Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par la Société de gestion, présentant notamment les caractéristiques principales de la SCPI REMAKE LIVE et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par la Société de gestion » s'entend des Statuts de la SCPI REMAKE LIVE.

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

☐ **Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement.**

Fait à _____**, le** _____

(en deux exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP .

Fait en 2 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s)